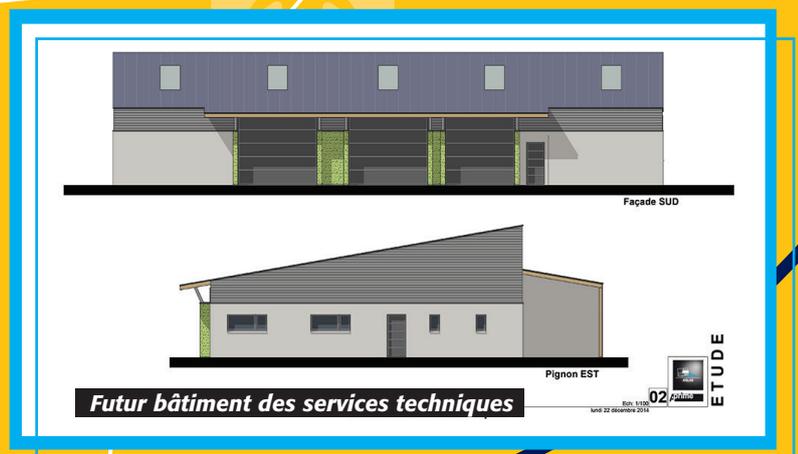


TRELIUVAN

Bulletin municipal • Mai 2015



n° 148



SOMMAIRE

BULLETIN N° 148

Commémoration du 8 mai 2

Numéros utiles 2

Éditorial du Maire 3

Bienvenue à notre nouveau
commerçant 3

Informations municipales 4

Compte-rendu
des conseils municipaux 4 - 7

Travaux réalisés 7

Balayage des caniveaux 7

Etat civil 7

Budget 2015 8

Déclarations préalables de travaux 9

Permis de construire 9

Anniversaire de Mme Roussin 10

Ateliers du bien vieillir 2015 10

Vente de bois au profit du CCAS 10

11^e Salon des artistes 11

Félicitations à M. Y. Manivel 11

Accueil de loisirs été 2015 12

Fête nationale du 13 juillet 12

Rénovation des réseaux aux

Genêts-Bruyères-Korrigans 13

Concours maisons fleuries 13

Ecole Jean Ferrat 14 - 15

Calendrier des fêtes 15

Associations sportives
et culturelles 16

Associations de Trélivan 16

Club de l'amitié et des loisirs 17

APE Ecole Mosaique 17

Amicale des anciens combattants 18

Club de gymnastique 18

Association

Genêts - Bruyères - Korrigans 19

Rock & Rance 19

Club VTT/Cyclo de Trélivan 20

Le Maxim'Tour 2015 20

Pêche populaire 20

Comité de jumelage 21

Association Fleur de Blé Noir 21

Trélivan Animation 22

A.S. Trélivan Motos 22

Information de l'amicale laïque 23

Association Trélivan Téléthon 24

A.S. Trélivan Football 25

Informations
pratiques 26

Collecte des sacs jaunes 26

Journée défense et citoyenneté 26

Amélioration de l'habitat 27

Lutte contre de bruit du voisinage 28

La Mission locale 28

Concours maisons fleuries 29

Information prévision canicule 29

Démarches administratives 30

Environnement 31

Relais parents-assistants maternels 31

Rappel sur les risques de feux de
végétation et de forêts 31

Mémo 32

COMMEMORATION DU 8 MAI



Rassemblés au monument aux morts, les Trélivannais ont commémoré le 70^{ème} anniversaire de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

En présence des porte-drapeaux, la cérémonie a débuté par un dépôt de gerbes, suivi d'une minute de silence et de recueillement.

Après la lecture du message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, Monsieur Le Maire a remercié l'assistance qui s'est déplacée à cette journée commémorative.

Un vin d'honneur a été servi par le Conseil Municipal pour clôturer cette célébration.

Marie-Claire BOTREL,
adjointe à l'animation communale

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles : ● Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
● Ecole Mosaique de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Communauté : 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60
(pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 - DINAN - Premier étage.
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 05. Demander Christina.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 28 du mois d'août, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.
Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE
Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST -
Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



LA LOI s'impose à tous

Je souhaite vous soumettre quelques sujets de réflexion, à vous d'apporter les réponses qui vous semblent les mieux adaptées à vos besoins.

Les 6 et 13 décembre prochain, se dérouleront les élections régionales. Comme pour les élections précédentes, les trois bureaux de vote seront ouverts :

- Ecole maternelle;
- Salle Hélène Boucher (La Barrière);
- Foyer culturel.

Je vous invite à vérifier sur votre carte d'électeur version 2014 ou plus récente pour les nouveaux arrivants, votre lieu de vote, afin d'accéder directement au bon endroit. Un autre point à ne pas négliger : pour les communes de plus de mille habitants, la loi fait obligation à l'électeur d'être en possession d'un titre d'identité, à savoir :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport;
- Permis de conduire (en cours de validité);
- Carte vitale avec photo (en cours de validité) ;
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF ;
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité);
- Livret de circulation (en cours de validité);
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité);
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité);
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo (en cours de validité);
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité);
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité).

En ce qui me concerne, il n'est pas pensable de prendre le risque que les résultats des élections de Trévilan soient contestés, suite au non respect de cette obligation législative.

Certains argumentent : « Oui mais moi, tout le monde me connaît ». Ce cas de figure n'est pas pris en considération par la loi, et il m'est toujours pénible de m'entendre dire qu'une personne bien connue sur notre commune n'a pas pris part au vote faute du respect de la loi. Je vous invite toutes et tous à vous munir des documents nécessaires au scrutin pour les élections régionales et les suivantes.

Depuis janvier 2013 notre PLU, est en révision. Les différentes conférences (Grenelle de l'Environnement) et lois (ALUR) ont complètement modifié les données d'entrée concernant les PLU. Il faut aussi savoir que c'est le dernier PLU réalisé par le conseil municipal de notre commune. Les prochaines versions seront PLUi, c'est-à-dire réalisées au niveau intercommunal, soit 26 communes sachant que ce chiffre devrait croître dans les années à venir.

Comme beaucoup de collectivités locales, Trévilan avait énormément de terrains constructibles, 39 opérations étaient possibles. Suite à la révision, le nombre d'hectares constructibles va chuter considérablement (imposé par la loi ALUR) et sera ramené à 6,85 avec obligation de concentrer les futures constructions sur un ou deux secteurs. Dans le projet de PLU, nous présentons trois secteurs de développement de la commune :

- Le Bourg (incontournable);
- Le secteur de la Barrière;
- Bougault-La Douettée-Linache (afin de conserver ce secteur en développement).

Pour les autres quartiers, les possibilités de construction seront ramenées au cadre national fixé par les lois en perpétuelles évolutions.

Sachez que nous sommes et resterons très attentifs à la défense du développement de notre commune, mais là aussi la loi s'impose et doit être respectée, à nous de la faire évoluer par nos choix lors des consultations électorales et en interpellant les élus dans les assemblées représentatives.

Le Maire, Claude LE BORGNE

Pour toutes informations concernant le PLU se renseigner en mairie.

Bienvenue à notre nouveau commerçant

Nous avons le plaisir d'accueillir sur notre commune **Bébé Chic Boutik.com**, magasin pour enfants fille et garçon de 0 à 6 ans, installé place du 19 mars 1962. *Nous lui souhaitons une bonne réussite dans ses projets.*

Le Maire, Claude LE BORGNE

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M. HAUTIERE Ludovic.

Absente : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir M^{me} BOTREL Marie-Claire.

Secrétaire de séance : M. GUILLEMOT Jean-Claude.

Vous trouverez ci-après la synthèse des décisions adoptées, l'intégralité des comptes-rendus étant consultable en mairie.

FINANCES

Tarifs préférentiels concernant les salles

Salle Clément Ader

- Pas de tarif préférentiel pour l'association Union Cycliste du Guinefort, cette dernière n'ayant pas son siège à Trélivan ;
- Mise à disposition gratuite de la salle le dimanche 14 juin pour la manifestation concernant un rallye de véhicules anciens organisé par Monsieur Auffray.

Salle Hélène Boucher

Un tarif de 48€ sera appliqué aux associations louant la salle pour un repas en semaine (*la salle devra être impérativement disponible du vendredi au dimanche soir*).

Compte administratif 2014

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 163 939,88 €
Recettes	1 521 241,59 €
(<i>article 002 excédent antérieur reporté</i>)	+ 80 630 22 €
	= 1 601 871,81 €
Excédent de fonctionnement :	437 931,93 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	575 012,59 €
(<i>001 déficit d'investissement</i>)	+ 36 224,22 €
Recettes	726 202,59 €
	= 611 236,81 €
Excédent d'investissement :	114 965,71 €

Compte de gestion 2014.

Approbation des comptes de gestion 2014 de la trésorière qui sont à l'identique du compte administratif.

Attribution de 4 bons d'achat pour un montant global de 190€ aux lauréats des concours du salon des artistes.

TRAVAUX-URBANISME

Convention avec Dinan Communauté pour l'instruction des autorisations des droits du sol.

- Approbation d'une convention pour la mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol. Cette convention sera passée entre la commune de Trélivan et Dinan Communauté.

- Une délégation de signature est autorisée pour les demandes de pièces complémentaires.
- La commune de Trélivan instruira les certificats d'urbanisme d'information (CUa) .
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015.

Litige entre la commune et Monsieur et Madame Rouxel.

Le conseil municipal estime que le coût des travaux qui s'élève à 8535,84€ (devis de la société Lehoussel) est disproportionné par rapport à la valeur de 1200€ de la parcelle (estimation faite par les services des domaines).

Au vu de cette estimation, la commune pourrait se porter acquéreur de la parcelle. La décision est prise de continuer la procédure en cours et d'attendre le jugement.

Changement de nom pour les cités Genêts, Bruyères, Korrigans et Ajoncs.

- Le conseil municipal accède à la demande de l'association Genêts, Bruyères Korrigans de remplacer le nom de «Cité» par celui de «Résidence».
- Une demande va être faite à la Société HLM LA RANCE pour la modification du nom «Cité des Ajoncs» en «Résidence des Ajoncs».
- Les autres lotissements dénommés «Cités» sont invités à se manifester auprès de la mairie s'ils souhaitent changer de nom.

Construction du bâtiment du service technique.

- Validation de l'Avant Projet Définitif.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer le permis de construire du bâtiment et à signer tout document s'y rapportant.

Choix d'un scénario pour le développement urbain de la commune.

Il reposera sur trois pôles urbains :

- 1- Le Bourg
- 2- La Barrière
- 3- La porte Grissault / La Douettée /Linache

Rétrocession des espaces publics au lotissement, «les Jardins de la Féralais».

- Accord de principe pour la rétrocession de l'ensemble des équipements publics, voirie, espaces verts en vue de leur classement dans le domaine public communal;
- Prise en charge des frais notariés par le lotisseur. La rétrocession définitive n'interviendra qu'à l'issue des travaux.

AFFAIRES GENERALES

Délégation de pouvoir au maire d'ester en justice

Par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, Monsieur le Maire est autorisé :

- A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Trélivan;
- A tenter toutes les actions d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action;
- Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes de DINAN (DINAN COMMUNAUTE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité pour l'année 2013.

PERSONNEL

Avancement de grade promus/promouvables

Le taux promus/promouvables est fixé à 100% pour tout avancement de grade et pour toutes les catégories d'agent.

Remplacement du cuisinier

- Remplacement du cuisinier au grade d'adjoint technique;
- Poste à temps complet;
- Recrutement sous contrat d'un an dans un premier temps.

SEANCE DU 19 MARS 2015

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. HAUTIERE Ludovic.

Absents : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire pouvoir M. LE BORGNE Claude, M. YVART Didier pouvoir M^{me} RAULT Annie, M^{me} PICOUAYS Jacqueline pouvoir M. PELHATRE Michel.

Secrétaire de séance : M^{me} RAULT Annie

Adhésion au Conseil en énergie partagé

- Décision d'adhérer pour une durée de 3 ans au Conseil en énergie partagé ; le coût de la participation étant de 1€ par habitant;
- Sollicitation pour une participation du Conseil Général à hauteur de :
 - 30% du coût de la prestation pour la première année;
 - 20% la deuxième année;
 - 10% la troisième année.
- Désignation de Monsieur MAILLARD pour représenter la commune.

Validation et hiérarchisation des travaux dans le cadre du contrat de territoire

Le conseil municipal décide de hiérarchiser les travaux comme suit et de solliciter les subventions dans le cadre du contrat de territoire :

- Aménagement de la mairie : réalisation d'une étude sur l'ampleur des travaux et des coûts;
- Effacement des réseaux (par tranche en fonction de l'avancée des concessionnaires) aux Genêts – Bruyères;
- Création d'un cheminement doux du rond-point de la Barrière au rond - point de Linache (programmation de deux tranches en 2015-2016);
- Aménagement de la rue du Gassay en 2017, 2018 ou 2019.

Réalisation de la cour de la maison des sports et du foyer culturel par des aménageurs de cours et terrasses.

Rétrocession définitive pour les lotissements «Les Hauts Champs» et «Le Clos du Verger».

- Décision de la rétrocession définitive dans le domaine public de la voirie, les réseaux, les espaces verts pour ces deux lotissements ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- L'acte de rétrocession sera à la charge du lotisseur.

Avenant à la Convention projet urbain partenarial «Résidence du Bois Noué».

Passation d'un avenant modifiant l'article 1 de la convention initiale comme suit : «Extension du réseau d'électricité basse tension pour un coût total des équipements à réaliser de 30 923,26 €».

Régime indemnitaire : grade de technicien

Instauration d'une prime de service et de rendement avec un coefficient de 1.30 et 24% de l'indemnité spécifique de service.

Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement du budget 2014 est de 437 931,93 €. 326 402,22 € seront affectés au compte 1068 de la section investissement et 111 529,71€ au compte 002, de la section fonctionnement.

Vote d'un budget spécifique à l'école Jean Ferrat

Vote du conseil municipal	
Fournitures (par enfant)	30, 50 €
Divers (par enfant)	7, 90 €
Transport (par enfant)	25, 30 €
Forfait livres	615, 00 €

Vote des taux d'imposition 2015

Les taux d'imposition des taxes directes locales ne sont pas modifiés pour 2015.

Budget primitif 2015 équilibré en recettes et en dépenses

Fonctionnement

Dépenses : 1 638 217, 71€

Recettes : 1 638 217, 71€

Investissement

Dépenses : 1 281 353, 64 €

Recettes : 1 281 353, 64 €

SEANCE DU 7 MAI 2015

Etaient présents : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M. HAUTIERE Ludovic.

Absente : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir à M^{me} BOTREL Marie-Claire.

Secrétaire de séance : M. Guy LE PROVOST

Révision du Plan Local d'Urbanisme, validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le Diagnostic.

Le conseil municipal approuve les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal proposé par Dinan Communauté.

Le conseil municipal considère :

- qu'un PLUi (Plan Local Urbanisme Intercommunal) obligerait la commune à renoncer à la gestion de son plan local d'urbanisme avec lequel elle gère l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de ses administrés;
- que le maire doit pouvoir conserver la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maître de la gestion et du développement de la commune en toute responsabilité.
- Il décide de voter contre le transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à Dinan communauté.

Convention de principe pour la rétrocession du lotissement le Bois Noué.

Le conseil municipal valide le principe de rétrocession dans le domaine public des espaces verts, la voirie et des réseaux du lotissement le Bois Noué à l'issue des travaux.

Voie 2015, validation des opérations à réaliser.

Le conseil municipal valide les travaux de voirie 2015 :

- Trottoirs Anne de Bretagne 38 461 €
- Création d'un parking 7/8 places cité du Bourg.. 5 517 €
- Secteur le Gassay, voie de la station de pompage à la patte d'oie de la Renaudais 17 160 €

- Route de la Gouridais26 573 €
- Trottoirs la Roussais, le Clos Fleuri3 840 € et 2 115 €
- Rue du Stade49 486 €
- Village du Tertre25 921€
- Chemins piétons des Bruyères3 100 €

Lancement des études chemin doux Linache / la Barrière et l'aménagement rue du Gassay.

Le conseil municipal :

- Décide de lancer les études et le projet du chemin doux Linache à la Barrière et l'aménagement de la rue du Gassay;
- Sollicite le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire pour ces travaux et la réalisation de la remise en état du CD793;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Intervention GRDF secteur Bruyères / Genêts et effacement des réseaux téléphone.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'enfouissement des réseaux dans le secteur Bruyères /Genêts.

Validation des devis réseaux, rue des Cerisiers et lancement des travaux.

Le conseil municipal :

- Valide les devis eaux potable :
 - extension du réseau 6 400.00 €
 - Raccordement au réseau 2 164.49€
 - Raccordement au Réseau d'Assainissement 2 881.20€
 - Participation pour financement de l'assainissement Collectif 1 792.08€.
- Décide que les réseaux seront libres de raccordement pour les riverains
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Devis du Syndicat Départementale d'Energie suite au contrôle des installations.

Le conseil municipal approuve la rénovation de l'éclairage public rue des Saules, au Bourg, à Bellevue, au Rocher, à la Chesnaie pour un montant de 2265€ HT.

FINANCES

Subventions aux associations.

Le conseil municipal vote les subventions ci-dessous :

Associations Trélivan	
Association Sportive de Trélivan (AST)	3 280.00 €
A.S Trélivan Motos	130.00 €
Club VTT-CYCLO-Trélivan	130.00 €
Club Gymnastique Féminine	130.00 €
Club gymnastique féminine section enfants	84.00 €
Association Genêts Bruyères Korrigan	130.00 €
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	130.00 €
Société Chasse Amicale de Trélivan	130.00 €
Fleur de blé noir	130.00 €
Association parents élèves école Mosaïque	En attente de la demande
Amicale Laïque - Arbre de Noël (206 enfants x 8.50€)	1751€
Amicale Laïque de Trélivan	130.00 €
Trélivan Animation	260.00 €
Club de l'Amitié	130.00 €
ATT (Association Trélivan Téléthon)	130.00 €
CCAS Trélivan	8 700.00 €
Comité de Jumelage de Trélivan	130.00 €
FNACA Guinefort	53.50 €
Animateur sportif (foot)	3 500.00 €
Amicale du personnel Communal	130.00 €

Associations diverses	
Comice Agricole	199.00 €
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan (37€ X 6 apprentis)	222.00 €
CFA Batiment 35	37.00 €
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	81.00 €
Centre adaptation 4 Vaulx	81.00 €
Foyer Education ENP Taden	81.00 €
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	35.00 €
Centre Anticancéreux Rennes	35.00 €
Croix Rouge Française	35.00 €
Ligue contre le Cancer	35.00 €
Association Donneurs Sang	35.00 €
Croix d'Or	35.00 €
AAPPMA - l'Hameçon	35.00 €
SN Sauvetage en Mer Lancieux	35.00 €
10 ^e Région Colombophile Dinan	35.00 €
L'enfant dans la Ville	110.00 €
Rased	En attente de la demande

Organismes Sociaux	
La Chamaille	1 027.00 €
Mission locale (1.33 € x 2515 habitants)	3 344.95 €
Horizon Emploi	35.00 €

Subventions exceptionnelles	
Comité de Jumelage de Trélivan - déplacement à Montgailhard	600.00 €
Maxim Tour	500.00 €

Adhésion au groupement d'achats SCA (Service Commun d'Achats).

Le conseil municipal décide d'adhérer au Service Commun d'Achats.

Décisions Modificatives.

Le conseil municipal vote les décisions modificatives ci-dessous :

Fonctionnement	
Recettes :	
- DGF	compte 7411 + 2 211€
- DSR	compte 74121 + 12 083€
- Péréquation	compte 74127 + 10 013€
Dépenses :	
	compte 023 24 307€

Investissement	
Recettes :	
	compte 021 24 307€
Dépenses :	
- Ecole Mosaïque	compte 2041411 6 000€
- Aménagement d'enrochement étang parc du Val Drouet	compte 2315- opération 130 6 000€
- Voirie	compte 2315- opération 110 12 307€

PERSONNEL

Avancement de grade suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le conseil municipal décide :

- La suppression :
 - de 2 postes à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
 - d'1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- La création :
 - de 2 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - d'1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

INFORMATIONS

Plan de Sauvegarde Communal – DICRIM présentation au conseil.

Dossier Piscine.

Dossier Accessibilités.

L'ANNEE 2014 EN CHIFFRES

La situation financière de la commune peut être qualifiée de bonne, voici quelques chiffres qui permettent de l'appréhender.

Les recettes de fonctionnement 2014 s'élèvent à 1 505 931€ soit 103% de la prévision budgétaire. Les impôts locaux sont de 684 446€. Il s'agit de la principale recette, elle est en progression de 2,9% par rapport à 2013 et traduit le dynamisme de la construction sur la commune car le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition.

En revanche les dotations de l'État sont en baisse de 2,5% : elles représentent 595 897€. Les communes doivent en effet contribuer au redressement des finances publiques. Cette diminution va s'accroître sur 2015 puisque l'État demande un effort encore beaucoup plus important aux collectivités locales.

Les recettes représentent 590€ par habitant ce qui se situe dans la fourchette basse au niveau du département. La moyenne par habitant des communes de 2000 à 3500 habitants était en 2013 de 899€ (chiffres officiels 2014 non connus mais peu différents). Cette infériorité est liée à l'histoire (absence d'entreprises importantes sur la commune alors que celles-ci versaient une taxe professionnelle à la commune lieu de leur implantation) et à des bases d'imposition plutôt limitées.

Les dépenses s'élèvent à 1 084 646€ soit 94 % de la prévision budgétaire. Elles sont en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente ; à noter les dépenses supplémentaires engendrées par les nouveaux rythmes scolaires (embauche de personnel, ALSH ...). Elles restent très inférieures à la moyenne départementale. La maîtrise des charges de fonctionnement est obligatoire du fait de la faiblesse des recettes

La commune rembourse 103 934€ d'annuités soit 41€ par habitant ; la dette par habitant est de 341€ or les moyennes du département sont de plus du double.

Après remboursement des annuités la commune dégage 317 351€ destinés à l'investissement. Cette capacité d'autofinancement représente 124€ par habitant et c'est le niveau moyen du département. A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent les subventions (45 725€ du département en 2014), le remboursement de la TVA sur les investissements de l'année précédente, les recettes de la taxe d'aménagement et les reports de l'année précédente.

En 2014, ce sont 466 701€ qui ont été investis dont 168 912€ dans la voirie communale avec un nouveau programme de 200 000€ prévu pour 2015. Par ailleurs l'aménagement des Ajoncs a été réalisé pour un montant de 129 912€ ainsi que des investissements en matériels pour 83 236€. Les bâtiments communaux ont été améliorés pour 19 065€ (maison des sports essentiellement) et plusieurs investissements de moindre valeur ont été effectués pour un montant total de 65 576€ en faveur du cadre de vie des Trélivannais.

Suzanne LEBRETON, adjointe en charge des finances

BUDGET 2015

Le Budget de Fonctionnement

<i>Dépenses prévues</i> (en €)		<i>Recettes prévues</i> (en €)	
Charges à caractère général	400 350	Impôts et Taxes	763 750
Charges de personnel	580 000	Dotations de l'Etat	605 798
Reversement de fiscalité Dinan Communauté	35 000	Produits des services communaux	108 830
Dépenses imprévues	30 000	Remboursement charges personnel	3 500
Charges de gestion courante	200 500	Produits de gestion courante	43 700
Autres charges	200	Produits financiers	10
Charges exceptionnelles	600	Produits exceptionnels	600
TOTAL DES DEPENSES	1 246 650	TOTAL DES RECETTES	1 526 188
		EXCEDENT DEGAGE	279 538
		ANNUITES A PAYER EN 2015	97 000
		SOLDE POUR AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	182 538

Le Budget d'Investissement

<i>Dépenses prévues</i> (en €)		<i>Recettes prévues</i> (en €)	
Bâtiment Services Techniques	450 000	Report 2014	552 897
Travaux de voirie	210 000	Autofinancement 2015	182 538
Aménagement des Ajoncs	15 000		
Achats de matériels	66 232	Remboursement de TVA	72 818
Bâtiments : Foyers Salles Mairie	107 400	Taxe d'aménagement	30 000
Eclairage public	38 221	Subventions d'investissements	130 000
Ecole Cantine Garderie	37 000		
Espaces verts chemins	22 000	Remboursement des réseaux	52 000
Solde bibliothèque	13 000	Emprunt	200 000
Révision du PLU	33 000	Divers	100
Aménagement Genêts Bruyères Korrigans	6 000		
Dossier accessibilité	21 500		
Cimetière	9 000		
Réseaux rue des cerisiers	40 000		
Aménagement Linache - Le Rocher	100 000		
Réseaux remboursables	52 000		
TOTAL	1 220 353	TOTAL	1 220 353

TRAVAUX RÉALISÉS



- La commune a fait faire un revêtement en enrobé à chaux sur le trottoir de la Porte Grissault.
- Nous avons fait faire la pose d'une grille de captage de l'eau pluviale devant une propriété du lotissement «Viot» à la Touchefais.
- Nous avons fait réaliser un captage de l'eau pluviale pour une maison à Bougault.
- Un aménagement de stationnement a été réalisé allée Rosenberg.

L'entreprise STE a installé des nouveaux réverbères dans les résidences Bruyères et Genêts.

Le vendredi 24 avril 2015, l'entreprise Bodet a changé les chaînes d'entraînement des cloches de l'église et remplacé l'ancien système de gestion mécanique par un système électronique.

Rémi MAILLARD, *adjoint à l'environnement*

BALAYAGE DES CANIVEAUX

Le balayage des caniveaux de la commune par la société Théau est programmé les 4 et 5 juin. Les agents des services techniques passeront les 1, 2 et 3 juin avec le rotofil et le souffleur pour pousser un maximum de saleté du trottoir dans les caniveaux avant le passage de l'engin.

Il est demandé aux riverains de libérer au mieux le domaine public face aux résidences et de stationner les véhicules privés dans les propriétés pour permettre à cette prestation d'être réalisée au mieux.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Rémi MAILLARD, *adjoint à l'environnement*

ETAT CIVIL

Naissances

Le 10 janvier	:	Raphaël FONTAINE , 16 rue des Goëlands
Le 17 février	:	Juliette REVEL , La Touchefais
Le 13 mars	:	Julio MAUDET , 14 Cité des Ajoncs
Le 15 mars	:	Arwenn HEUVELINE KRASKA , 3 rue du Centre
Le 18 avril	:	Maëline PRUAL , Linache



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Décès

Le 23 décembre 2014	:	Ernest FAIRIER , Bellevue
Le 23 janvier 2015	:	Pascal AVIZE , 48 résidence des Bruyères
Le 04 février 2015	:	Nicole CORTES née GARNIER, 24 rue Victor Hugo
Le 05 février 2015	:	Alan LEME , 1 rue des Figuiers
Le 08 février 2015	:	Maurice DANJOU , 18 rue de la Souche
Le 02 mars 2015	:	Jean TROADEC , 10 rue des Cormorans
Le 09 mars 2015	:	Joseph TIELLES , 4 rue Petite Renaudais
Le 16 mars 2015	:	Roger FILEAU , 47 résidence des Korrigans
Le 22 mars 2015	:	Lucette PHILIPPE , 14 Cité Les Boutons d'Or



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature des travaux
14/11/2014	PITRAS Neil	7 rue du Centre	Création d'un chassis de toit
04/12/2014	PENVEN Yannick	15 ter rue de la Barrière	Portail
04/12/2014	LARFANTAN Nicolas	11 lotissement La Lande Marie	Clôture
19/12/2014	HUET Michel	3 rue du Stade	Clôture et portail
19/12/2014	LEBON Christine	13 lotissement La Lande Marie	Clôture
24/12/2014	ESSIRARD Eric	La Bouvrais	Extension de maison
06/01/2015	MORIN Francis	27 rue des Clairettes	Clôture
07/01/2015	IMWO France	Rue du Stade	Division de terrain
28/01/2015	GIMONNET Max	La Sevestrais	Abri ouvert
31/01/2015	SCI Les Marines de Nacre	14 lotissement La Lande Marie	Clôture
20/02/15	ROZE André	1 impasse des Lys	Pose de panneaux solaires
28/02/2015	MOY Floriane / LE BRAS Morgann	La Chevrolais	Changement de porte et fenêtres
26/02/2015	LE FLAHEC Laurent	La Sevestrais	Véranda
03/03/2015	TEN-PIERIK François	22 rue des Lilas	Abri de jardin
10/03/2015	LEVACHER Isabelle	31 résidence Anne de Bretagne / Rue Madame de Sévigné	Abri de jardin et clôture
17/03/2015	SALAHY Sylviane	23 résidence des Bruyères	Remplacement de clôture
17/03/2015	THEVENOT Annick	La Renaudais	Réfection de pignon et de toiture d'un hangar
18/03/2015	GAIDIER-GRAEC Gérard et Claudine	14 rue du Clos neuf	Elévation d'une clôture
23/03/2015	BRETON Sébastien	20 rue des Cormorans	Piscine
24/03/2015	LEGALLAY Valérie	1 lotissement La Lande Marie	Clôture
30/03/2015	DASILVA David	20 rue du Clos Neuf	Extension de maison
01/04/2015	DESCHAMPS Yvon	Le Gassay	Division
02/04/2015	LEVACHER Isabelle	31 résidence Anne de Bretagne Rue Madame de Sévigné	Clôture
10/04/2015	BISIAU Gracinda	25 résidence des Bruyères	Clôture
15/04/2015	LABBE Daniel	3 bis rue du Stade	Clôture
18/04/2015	PRESSE-FINET JérémY	11 rue du Clos Neuf	Clôture

..... PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
10/11/2014	LEBRETON Mickaël / LEDORMEUR Christine	La Ville es Rolland	Garage
19/11/2014	MAILLARD Wilfrid et Gaëlle	1 rue des Lilas	Maison individuelle
21/11/2014	RABASTE Fabien / INGELS Carine	12 rue des Sternes	Maison individuelle
05/12/2014	LE FLAHEC Laurent	La Sevestrais	Garage
09/12/2014	GINGAT Valérie	Le Bois de Linache	Maison individuelle
19/12/2014	DINAN HABITAT	Rue des Cerisiers	2 maisons individuelles
20/12/2014	PERREE Martine / CHARLEMAGNE Christophe	La Touchefais	Maison individuelle
21/01/2015	MEHEUST Alexandra	23 rue des Pruniers	Maison individuelle
30/01/2015	LE GAILLARD Florence	La Douettée	Abri de jardin
21/02/2015	LE FLAHEC Laurent	La Sevestrais	Garage
17/02/2015	MAIRIE DE TRELIVAN	Allée du Stade	Bâtiment des services techniques
04/03/2015	GUINCHE Nolwenn et Xavier	5 rue des Charmes	Carport
24/03/2015	MOUSSU Bruno	29 rue des Pruniers	Maison individuelle
07/04/2015	LEFORT GEFFROY Maïté	10 rue des Sternes	Maison individuelle
16/04/2015	ADAM Béatrice	Le Bois de Linache	Maison individuelle
17/04/2015	COLLIN Arnaud / MORIN Aurélie	La Touchefais	Maison individuelle
17/04/2015	LE BERRE Virginie / LE BOT Yohan	18 rue des Mirabelles	Maison individuelle

LE SAMEDI 7 FÉVRIER, SIMONE ROUSSIN A FÊTÉ SES 102 ANS



Simone Roussin est la doyenne de la commune. Elle habite résidence des Korrigans. C'est là qu'elle a fêté ses 102 ans entourée d'une partie de sa famille : une grande famille composée de 4 enfants (Claude, Paul, Christiane et Danielle), 25 petits-enfants, 35 arrière-petits-enfants et 4 arrière-arrière-petits-enfants.

Simone Roussin est née le 7 février 1913 à Saint-Juvat, de parents agriculteurs. Elle épouse Eugène le 6 avril 1940 et s'installe à Trévron (commune où elle vivra jusqu'à ses 98 ans). Eugène travaille aux carrières Rioche au Hinglé, Simone est ouvrière agricole. Elle prend, en 1950, une autre activité, celle de bedaude secondée par son mari. Durant cinquante ans, et ce jusqu'en 2001, elle a sonné les cloches à l'église, trois fois par jour avant l'électrification de celles-ci.

Le jour de son anniversaire, le maire Claude Le Borgne, Yvonne Geneviève (membre du CCAS) et moi-même avons rendu visite à Simone pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et lui offrir une orchidée et des chocolats (qu'elle aime beaucoup !!!).
Merci à toute la famille pour leur chaleureux accueil et en particulier à Dany, sa fille, chez qui elle réside depuis 4 ans.

Annie RAULT, adjointe aux affaires sociales

LE CCAS PROGRAMME DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR POUR L'AUTOMNE 2015



Ces ateliers sont mis en place à l'initiative de la MSA. Ils se dérouleront en partenariat avec le CCAS.

L'objectif est de mieux responsabiliser les seniors vis-à-vis de leur capital santé en leur permettant de s'informer sur les clés du mieux vivre et du bien vieillir.

Le cycle est composé de sept ateliers, ouverts à tous les seniors quel que soit leur régime de protection sociale.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 12 octobre à 14 heures (le lieu vous sera précisé ultérieurement).

Annie RAULT,
adjointe aux affaires sociales

ABV : qu'est-ce que c'est ?

Prendre soin de soi, acquérir les bons réflexes du quotidien, en échangeant dans la convivialité... Voilà ce que vous trouverez aux Ateliers du Bien Vieillir. Déployé dans toute la France, ce programme d'éducation à la santé vous aidera à améliorer votre qualité de vie et à préserver votre capital santé.

A qui s'adressent les ABV ?

Toute personne à la retraite, quel que soit son régime de protection sociale, peut participer aux ABV.

Comment ça marche ?

Ils se présentent sous la forme d'un cycle de 7 séances de 3 heures rassemblant chacune un petit groupe de 10 à 15 personnes. Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet afin d'acquérir toutes les bonnes pratiques. Les ateliers sont animés par des animateurs spécifiquement formés.

Où se déroulent-ils ?

Salles des fêtes, salles municipales... Ces ateliers ont lieu près de chez vous.

Le contenu des ateliers

- Atelier 1** « Bien dans son corps, bien dans sa tête »
- Atelier 2** « Pas de retraite pour la fourchette »
- Atelier 3** « Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre »
- Atelier 4** « Faites de vieux os »
- Atelier 5** « Dormir quand on n'a plus 20 ans »
- Atelier 6** « Le médicament, un produit pas comme les autres »
- Atelier 7** « De bonnes dents pour très longtemps »

Ces ateliers sont animés selon une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.

VENTE DE BOIS AU PROFIT DU CCAS

1 lot de bois chauffage est disponible à la vente au profit du CCAS.

Il peut être visité en s'adressant aux Services Techniques. Tél : 06.74.29.74.85
Les offres devront être faites pour le 15 juin. Une commission examinera les propositions.

Le Maire, Claude LE BORGNE

LE 11^{ème} SALON DES ARTISTES A RENCONTRE UN VIF SUCCES



Durant le week-end du 7 et 8 mars, 33 exposants ont offert aux 650 visiteurs, un salon de qualité (18 artistes résidant dans les communes de Dinan-Communautés dont 7 de Trélivan).

Pendant ces deux jours, cette exposition a été un lieu d'échanges entre artistes amateurs et professionnels. Elle a apporté au public un regard sur la création artistique.

Le portraitiste Gilles DAYOT, venu de Noyal, aime dire que « *l'on ne peut pas dessiner les gens si on ne les aime pas !* ».

Nous avons pu admirer la qualité du travail des enfants de l'école Jean Ferrat (fresque, dessins, décoration de la nappe).

Merci à eux et aux intervenants.

Le Club de l'amitié et des loisirs présentait ses peintures et ses photos.

Le salon des artistes est devenu un moment important dans la vie culturelle de notre commune. Son succès vient encourager la commission culture à poursuivre ce rendez-vous.

Cette année, le concours de la catégorie peintres était sur le thème du « printemps ». Le public était invité à exprimer ses préférences.

Voici le palmarès :

● **Catégorie peintres** : 1^{er} prix attribué à Maurice MALLET (Quévert), le 2^{ème} prix à Marie-Annick CURTAUD (Quévert), le 3^{ème} prix Audrey DEFOLLIN «CATZ » (St Michel-de-Plélan).

● **Catégorie autres artistes** : Christine MARTIN (Léhon) avec son Coloquinte (famille des cucurbitacées).

Nous remercions tous les commerçants de Trélivan qui ont participé au financement pour la réalisation de l'affiche.

Il s'agit :

- Bar à Bières, Snack - RDV CARLINGUE
- Boucherie MANIVEL
- Boulangerie DAMELINCOURT
- Pizzeria « L'APPALOOSA »
- Salon de coiffure « Aux reflets d'AURORE »
- Salon de Coiffure « L'atelier d'INGRID »
- Supérette Vival

Les artistes nous ont donné rendez-vous pour 2016 et sont prêts à exposer à la bibliothèque L'imagin'R.

Marie-Claire BOTREL, adjointe à la Culture



Félicitations à Monsieur Yannick MANIVEL



Yannick MANIVEL, artisan boucher-charcutier-traiteur dans notre commune depuis cinq ans, s'est vu remettre le 28 mars 2015, la médaille d'or nationale dans la catégorie « Boudin créatif et sucré ».

Le concours a eu lieu les 13 et 14 mars, à la grande fête internationale du boudin noir à Mortagne-au-Perche (Orne), sous la houlette de la Confrérie des Chevaliers du Goûté-Boudin créée en 1963. Yannick s'est imposé avec sa création à partir de porcs élevés sur paille sans OGM, ni antibiotiques, mêlant pruneaux, abricots, raisins et pommes.

Il a accueilli sa première place nationale, au milieu de 540 concurrents, soutenu et encouragé par sa sœur Sophie et ses 4 filles.

Cette distinction bien méritée, vient s'ajouter à son palmarès puisqu'en :

- 2000 : prix d'honneur pour la meilleure andouillette coupée et la même année pour son pâté de campagne,
- 2001 : prix d'excellence au championnat de France du meilleur plat de tripes
- 2004 : prix d'excellence de la meilleure saucisse bretonne.

Monsieur Le Maire ainsi que le Conseil Municipal félicitent Monsieur MANIVEL pour cette belle réussite.

Cette médaille d'or est la récompense d'un savoir-faire, pour ses fabrications maison avec des produits de qualité et ses précieux conseils culinaires.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir dans notre commune « *Le meilleur boudin sucré de France* ».

Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'Animation Communale



Accueil de Loisirs sans Hébergement

Le centre de loisirs des 4 à 13 ans sera ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Une garderie sera mise en place de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Cette année, les enfants seront accueillis dans les locaux de l'Ecole Jean FERRAT.

● **Loisirs**

Une multitude d'activités pour tous les enfants en fonction de leur âge : activités manuelles, culturelles, jeux, piscine et bien d'autres surprises à découvrir.

Un mini-camp sera organisé du 21 au 24 juillet pour les enfants de 10 à 13 ans.

● **Encadrement**

Vos enfants seront confiés à des animateurs titulaires du BAFA, SB, et AFPS, dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports.

● **Equipe d'animation**

Directrice : PIEVACHE Marie-Nöelle.

Animateurs/trices : ALLORY Pauline, BERNAY Romain, CONSTANT Florence, MAREST Gwenaëlle, RICHTER Chloé.

Stagiaires BAFA : CHAPON Gwenaëlle, GUEHENNEUX Maëldan, GUERIN Anaïs.

● **Renseignements et inscriptions en MAIRIE**

Possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine. **L'enfant ne sera admis au centre qu'après inscription auprès de la Mairie. Lors de cette inscription, merci de communiquer au secrétariat votre Numéro d'allocataire CAF.**

Quotient familial	Tarif journée		Mini camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,00	7,20	8,50	9,70
513-900	10,00	12,00	12,50	14,50
900-1500	12,50	15,00	15,00	17,50
>1500	14,50	17,00	17,00	19,50

Marie-Claire BOTREL,
adjointe et responsable ALSH.

FETE NATIONALE DU 13 JUILLET 2015

Le Comité des Œuvres Culturelles et Sociales organise le 13 juillet à partir de 19h une soirée :

MOULES FRITES*

suivie d'un **BAL POPULAIRE** - Salle Clément ADER.

A la tombée de la nuit **FEU D'ARTIFICE** offert par la Municipalité.

*** Repas 10 € comprenant :**

Kir

Moules ou Jambon Frites

Fromage

Dessert - Café

(boisson non comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelincourt et au bar « Le Trélivet »

Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'animation communale

RÉNOVATION DES RÉSEAUX AUX GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS



Un public nombreux (une centaine de personnes) et attentif a assisté à une réunion d'information le mardi 28 avril à la salle Hélène BOUCHER concernant la rénovation de réseaux.

Des travaux vont être réalisés sur les réseaux eaux usées, eau potable et gaz naturel, sur une période de 5 ans, résidences des Genêts, des Bruyères et des Korrigans (une dizaine d'habitations concernées, rue Jacques Cartier).

Aude GRESSIER, responsable de projets à Dinan Communauté, a précisé les travaux concernant la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le début des interventions est programmé en juin.

GRDF était représenté par Alexandre BLAIS et Romain CASENAVE. Tous deux ont évoqué la modernisation des 1,7 km de réseaux de gaz naturel. Les compteurs gaz sont actuellement dans le domaine privé. GRDF prévoit de ramener chaque compteur à la limite du domaine public. Les travaux ne se feront qu'après accord des propriétaires. Ils seront totalement gratuits pour les habitants et devraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

Le maire, Claude LE BORGNE, et les trois intervenants ont répondu aux nombreuses questions des habitants du quartier.

La commune, quant à elle, assurera l'effacement des réseaux du téléphone. En effet, le réseau téléphonique est aérien et inesthétique.

Annie RAULT, adjointe à l'information



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

REGLEMENT

CYCLE DE TROIS ANNEES CONSECUTIVES

Tableau d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 3 années consécutives.

Prix d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 2 années consécutives.

1^{er} prix : après avoir obtenu le tableau d'honneur, les concurrents seront déclarés hors concours pour une durée de deux ans.

CATEGORIES :

- **1^{ère} catégorie :** jardin fleuri et (ou) décor floral visible de la voie publique avec une grande surface d'espace vert (pelouse, plantation diverses).
- **2^{ème} catégorie :** façade fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre) avec (et ou) petit jardin fleuri et surface moyenne d'espace vert.
- **3^{ème} catégorie :** façade seule fleurie (balcon, terrasse, mur fenêtre) et petit jardinet.

(Vous trouverez le bulletin d'inscription, page 29)

Sylvie Loty - Création et retouches

filSloty
couture

La Roussais
22100 Trélivan

02.96.80.40.73
06.45.56.34.79

BOULANGERIE
PÂTISSERIE

Damelincourt



12 rue du Centre - 22100 TRELIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

Magali Coiffure à Domicile

02 96 39 23 86
06 08 04 98 97

Trélivan



HOME POSE

Construction/Extension/Menuiserie int. ext./Plâtrerie

David DA SILVA
Stéphanie SIFFLET
homepose@yahoo.fr
Devis gratuit

07.60.67.22.11
06.43.50.61.99

20 rue du Clos Neuf
22100 TRELIVAN



UN DEBUT 2015 A L'ECOLE JEAN FERRAT

Le mois de janvier aura vu les 50 élèves des classes de CM1-CM2 prendre la direction de Bellevaux en Haute-Savoie pour une nouvelle classe de neige. Cela fait 13 ans maintenant que ces classes de neige permettent aux petits Trélivannais tous les 2 ans de découvrir la montagne et toutes les activités de glisse mais aussi des métiers qui s'y rapportent.



Les enseignants qui sont à l'origine du projet tiennent à remercier tout particulièrement les parents accompagnateurs qui ont pris une semaine de congé, la municipalité qui finance le transport et l'Amicale Laïque de Trélivan qui permet de financer non seulement ce projet mais également toutes les autres sorties de l'année.

Pour le mois de mars :

La classe de CE2 a découvert la « capitale » bretonne. C'était l'occasion de découvrir l'évolution de l'habitat Rennais à travers les siècles, les transports en commun comme le VAL, la gare ferroviaire et d'aller assister à une séance dédiée aux sciences au labo de Merlin aux Champs Libres.



Les CE1-CE2 sont remontés dans le temps avec une visite à Corseul. A partir des explications sur le temple de Mars et la visite du musée consacré aux Coriosolites, ils auront aussi chacun écrit ou dessiné sur une tablette en argile à l'aide d'un stylet, moyen d'écriture de l'époque.



La classe de CP aura dû prévoir les cartes d'identité pour pouvoir accéder à un ferry à St Malo, zone internationale oblige !! Grâce à un parent d'élève qui travaille sur cette compagnie maritime, les élèves ont découvert le fonctionnement de ces gros navires qui assurent l'embarquement et le transit des voitures et camions vers l'Angleterre.



Une partie musicale et de découverte d'instruments s'est faite pour toutes les classes de l'école, dans la salle multimédia avec l'intervention de retraités passionnés et passionnants. Ils ont pu adapter leur séance en fonction des tranches d'âges et faire découvrir à chaque fois les différents instruments à vents.



Enfin, comme tous les ans, un carnaval a clôturé cette période. Le thème retenu était cette année celui des métiers. Tous les élèves ont fait de sacrés efforts d'originalité dans tous les domaines pour se déguiser, faire un tour dans le bourg avant de déguster sous un chaud soleil, dans la cour de l'école, les gâteaux confectionnés par les parents d'élèves et les boissons offertes par l'Amicale Laïque de Trélivan.



L'équipe enseignante

POUR LES INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES ET NOTAMMENT CEUX NES EN 2012

Les inscriptions à l'école Jean Ferrat se font dans un premier temps en mairie puis ensuite à l'école (de préférence le lundi matin en prenant rendez-vous au 02 96 85 41 46); se munir du carnet de santé et du livret de famille.

Une visite collective de l'école, de la cantine et de la garderie est prévue pour les nouveaux parents **le jeudi 25 juin à 17h.**

SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
 NEUF & RÉNOVATION
 Entretien dépannage chaudières gaz fioul
 Ramonage tout conduit
06 71 02 32 66
 M. MARTIN Damien
 22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

DINAN TAXI
06 62 65 34 66
Transport médical.
Transport de voyageurs.
Toutes destinations. 7/7

Emmanuel Jung, La Renaudais, 22100 Trélivan

CALENDRIER DES FÊTES 2015

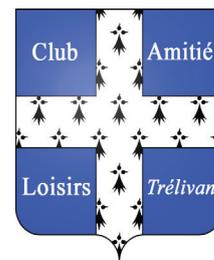
	Dates	Manifestations
JUIN	Dimanche 7 Vendredi 12 Samedi 20 Dimanche 21 Samedi 27	Sortie Association Genêts-Bruyères-Korrigans Repas - Fleur de Blé Noir (salle Clément Ader) Courses Motos Courses Motos Kermesse - Ecole Jean Ferrat
JUILLET	Samedi 4 Lundi 13 Jeudi 16 Samedi 25 Jeudi 30	Concours de pétanque Club de l'Amitié (Parc du Val Drouet) Bal et Feu d'artifice C.O.C.S + repas (salle Clément Ader) Sortie Anciens Combattants Concours de pétanque - Anciens Combattants Soirée A.L.S.H
AOÛT	Samedi 15	Concours de pétanque - A S T
SEPTEMBRE	Vendredi 4 Dimanche 13 Dimanche 13 Vendredi 25 Dimanche 27	Pot de rentrée scolaire Ecole Jean Ferrat Vide greniers Association Genêts-Bruyères-Korrigans (salle Hélène Boucher) Sortie vélos Amicale Laïque Remise des prix des Maisons Fleuries (salle Montgailhard) Randonnée pédestre Association Téléthon Trélivan

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRÉSIDENTS	ADRESSES	TÉLÉPHONE
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS <i>Trésorier</i>	COUSTE Claude DESCAMPS Jean-Marie	Bougault 22100 TRELIVAN 28 cité Boutons d'Or 22100 TRELIVAN	02.96.39.29.43 02.96.85.21.38
AMICALE LAIQUE <i>Trésorière</i>	GUEGUEN Evelyne BREHIER Florence	9 La Douettée 22100 TRELIVAN La Douettée - 22100 TRELIVAN	02.96.85.21.86 02.96.39.05.61
AMICALE DU PERSONNEL <i>Trésorier</i>	SILARD Lydie HAQUIN Dominique	4 lotissement Bougault 22100 TRELIVAN	02.96.39.16.31
AS. GENETS BRUYERES KORRIGANS <i>Trésorier</i>	LEBON Jacqueline BOHIC Yves	61 résidence des Genêts 22100 TRELIVAN 74 résidence des Genêts 22100 TRELIVAN	02.96.39.63.68 02.96.39.61.53
A.S.TRELIVAN <i>Trésorier</i>	PANNIER Guillaume BERECHEL Jean-Luc	23 les jardins de la Noé Verte 22100 LEHON	06.19.74.98.44 06.13.07.49.13
AS. PARENTS D'ELEVES Ecole Mosaïque	BALLE-DANIEL Nicolas	16 rue de Guinefort - 22100 LEHON	06.95.22.21.94
A.S.T. ECOLE DE FOOT	LUCAS Yann	16 lotissement du Plan d'Eau 22100 TRELIVAN	02.96.39.60.83
ATT ASSOCIATION TRELIVAN TÊLÉTHON <i>Trésorier</i>	LECHEVESTRIER Jean RADOUX Alain	Le Tertre 22100 TRELIVAN	02.96.85.11.23
CLUB MOTOS <i>Trésorier</i>	MARIN Jean Luc MERLET Stéphane	2 rue des Nénuphars - 35400 SAINT-MALO La Borgnette - 22980 VILDE GUINGALAN	06.75.83.64.18 06.65.20.20.16
CLUB 3^{ème} AGE <i>Trésorière</i>	BLONDEL Jean Pierre RADOUX Yvette	35 lotissement Vaucouleur 22100 TRELIVAN Bel Air 22100 TRELIVAN	02.96.85.94.38 02.96.39.53.51
COMITE DE JUMELAGE <i>Trésorier</i>	COLAS André-Yves GUILLEMOT Jean-Claude	2 lotissement Bougault 22100 TRELIVAN 30 résidence des Korrigans 22100 TRELIVAN	02.96.85.03.13 02.96.39.81.27
COMITE DES ŒUVRES CULTURELLES ET SOCIALES <i>Trésorière</i>	PELHÂTRE Michel BOTREL Marie-Claire	10 lot Vaucouleurs 22100 TRELIVAN Les Planches 22100 TRELIVAN	02.96.39.76.27 06.63.90.50.38
GYMNASTIQUE FEMININE <i>Trésorière</i>	BREGENT Corinne KERJOSE Marie-Thérèse	5 rue des Sources 22100 SAINT-CARNÉ La Petite Renaudais 22100 TRELIVAN	02.96.39.78.44 02.96.85.91.77
FAIRE PLAISIR <i>Trésorier</i>	LOYER Roland MANIVEL Béatrice	La Peuvrie 22100 TRELIVAN La Poissonais 22100 BOBITAL	
FLEUR DE BLE NOIR <i>Trésorière</i>	LEMONNIER Marie KERJOSE Marie-Thérèse	L'Ecotay 22100 - TRELIVAN La Petite Renaudais 22100 TRELIVAN	02.96.39.40.02 02.96.85.91.77
F.N.A.C.A. <i>Trésorier</i>	LEROY Michel COUSTE Claude	Impasse Bois Le Rault 22100 BOBITAL Bougault 22100 TRELIVAN	02 96 83 55 54 02.96.39.29.43
ROCK ET RANCE <i>Trésorier</i>	ERIC Bertrand BRIDE Vincent	La Mare 22100 TRELIVAN 29 avenue Labbé 35000 RENNES	
SOCIETE DE CHASSE <i>Trésorier</i>	LELOUS Gilles Le MALET Bernard	La Pouldais 22100 TRELIVAN 45 résidence des Korrigans 22100 TRELIVAN	02.96.85.16.05 02.96.85.16.45
TRELIVAN ANIMATION <i>Trésorière</i>	FAIRIER Bernard RADOUX Yvette	La Sevestrais 22100 TRELIVAN Bel Air 22100 TRELIVAN	02.96.39.56.17 02.96.39.14.31
VTT-CYCLO TRELIVAN <i>Trésorier</i>	LEBRET Patrick LE PROVOST Guy	24 résidence des Korrigans 22100 TRELIVAN La Touchefais 22100 TRELIVAN	02.96.39.73.09 02.96.85.27.64

CLUB DE L'AMITIÉ ET DES LOISIRS

Une centaine d'adhérents à jour de cotisation étaient présents lors de l'assemblée générale du dimanche 4 janvier 2015 salle Clément ADER. Le compte rendu d'activité et des comptes de l'exercice 2014 ont été approuvés à l'unanimité. Le conseil d'administration est aujourd'hui composé de 12 membres.



Durant ce premier quadrimestre, outre les activités hebdomadaires, la vie du club a été animée par les concours d'aluette et de belote, par notre participation au salon des artistes



avec deux stands (peinture et photographie numérique) et par un repas salle Hélène Boucher qui a réuni 60 participants venus apprécier le repas « tête de veau » préparé par Nicole et Jean-Pierre. Le prochain repas aura lieu dans la même salle le 25 juin avec une paëlla au menu, en remplacement de la traditionnelle grillade-party du 18 juin.

REPAS ANNUEL : jeudi 21 mai a eu lieu à l'Auberge de la Blanche Hermine de Plélan Le Petit.

VOYAGE : du 1^{er} au 7 juin, séjour en Alsace pour 22 de nos adhérents.

EXCURSION : sortie le lundi 22 juin en baie de Concarneau avec visites, repas en bord de mer et croisière commentée.



LIVRE « TRELIVAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI » : la remise des 280 exemplaires de cette édition exclusive aux souscripteurs a eu lieu le 31 janvier 2015. La manifestation a été honorée de la présence de la municipalité et de Monsieur Yves CASTEL. Un exemplaire de l'ouvrage est disponible à la bibliothèque municipale. Les résultats de cette opération sont affectés au renouvellement des équipements du service cafétéria.

ATELIER PHOTO les prochaines séances de prises de vues auront pour sujets les voitures de collection, la photo animalière, le portrait et les activités artistiques.



Sous cette enseigne*, l'accès à notre association s'ouvre à d'autres activités de loisirs récréatifs, artistiques, culturels et de plein air, en fonction de la demande. Les personnes intéressées pour créer ou participer à de nouvelles activités peuvent nous contacter** pour plus amples informations.

(*) Enseigne désignée par le conseil d'administration le 24 avril 2015.

(**) Contact association : 06 37 62 87 97

Le président : Jean-Pierre BLONDEL

Association des Parents d'Elèves de l'école Mosaïque



Cette année, le bureau de l'association des parents d'élèves de l'école Mosaïque a été renouvelé. Nicolas Balle-Daniel est le nouveau président, Emilie Surirey et Isabelle Alarcon, les vice-présidentes, Christine Dagorne, la secrétaire et Vincent Bernard, le trésorier.

L'APE a organisé un goûter de Noël le 14 Décembre dernier à la salle Clément Ader de Trélivan. A cette occasion, petits et grands ont pu découvrir des jeux surdimensionnés, grâce à l'intervention de l'association « Au bois des Ludes ». Le père Noël a rendu visite aux enfants avec une hotte remplie de chocolats. Le 15 Mars, pour la deuxième année consécutive, l'association a organisé un loto avec Jacky 35 à la salle du Clos Gastel.

Enfin le 3 Mai, s'est déroulé le traditionnel vide-greniers de l'école au Clos Gastel.

Ces manifestations ont pour but de financer les sorties scolaires et les voyages de l'école.

Les membres du bureau

AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 21 février 2015.

Le président Claude COUSTE ouvre la séance, au foyer culturel, puis donne la parole au trésorier Jean-Marie DESCAMPS pour la lecture du bilan financier qui présente un solde positif. La composition du bureau reste inchangée. Messieurs Marcel DESCHAMPS et Louis FLEURY sont reconduits dans leurs fonctions.

Festivités pour l'année 2015 :

Jeudi 16 juillet :

Sortie annuelle : de l'ASSEC de Guerlédan au pays de l'Ardoise.

- Départ vers Mur de Bretagne/Caurel - arrêt détente, puis découverte touristique et panoramique de l'assèchement du lac de Guerlédan.
- Sous réserve d'accessibilité, plusieurs visites sont prévues : Anse de Caurel, Treganton, l'Abbaye du bon repos, etc., puis déjeuner vers 13 h00 ;
- L'après midi, aux alentours de Locarn, visite guidée de l'exposition entre schiste et granit, à la maison du patrimoine.
- Tarifs : Adhérents : 43 € / Non adhérents : 48 €
- Inscriptions auprès de M. COUSTE Claude
(Tél : 02 96 39 29 43).

Samedi 25 juillet :

Concours de pétanque à l'étang du Val Drouet, à partir de 13h45. Prix : 4 € par personne.

Mercredi 11 Novembre :

Repas annuel à la salle Clément Ader, à l'issue de la commémoration au monument aux morts.

Le secrétaire, Jean-Marie DESCAMPS

CLUB DE GYMNASTIQUE

L'année sportive se termine, il est donc temps de préparer la nouvelle saison. Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément Ader et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à l'EPMM.

Les cours adultes se déroulent :

- Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce
 - Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien
- Les cours enfants se déroulent le mercredi (attention ! le nombre de places à ces cours est limité) :

- De 14h00 à 15h00 pour les 5-6 ans
- De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans

Le tarif de la cotisation est de :

- 70€ par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte)
- 75€ par enfant
- Il est possible de prendre une licence « famille », valable pour l'inscription d'un adulte et d'un enfant minimum. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les modes de paiement possibles sont : les chèques, l'argent

liquide, les coupons sport et les chèques vacances. Les chèques peuvent être encaissés en plusieurs fois. Pour cela, donner tous les chèques lors de l'inscription, en précisant au dos de chaque chèque la date d'encaissement.

Les inscriptions se font le jour du cours.

- Les deux premières séances sont gratuites.
- Fournir aussi un certificat médical
- La reprise des cours se fera la semaine 38, soit à compter du mardi 15 septembre 2015
- Pour plus de renseignements, venez-nous voir lors des Portes Ouvertes sur le sport qui auront lieu les samedi 5 septembre 2015 (de 10h à 18h) et dimanche 6 septembre 2015 (de 10h à 13h) à la salle Omnisport (salle Némée) de Dinan

Si vous avez envie de faire un peu de sport dans une ambiance chaleureuse et détendue, n'hésitez pas, rejoignez-nous !

La présidente,
Corinne BREGENT

Le transport haut de gamme accessible à tous

. Secteur : Trélivan, Brusvily, Dinan et périphérie

. * Transports prestigieux hôtels, restaurants, boîtes de nuit
transports touristiques à la demande

06-98-84-21-46

* Sur réservation au préalable
** D.T. Prestige est une activité de DamienTaxi SARL.

D.T. Prestige
by Damien-taxi



Damien Taxi

24h/24 et 7j/7

Pour plus d'infos, contactez-nous au
06 98 84 21 46

Minibus jusqu'à 8 places
Navettes Boîtes de Nuit,
Aéroports et Gares
TRELIVAN

ASSOCIATION GENETS-BRUYERES-KORRIGANS

Suite à l'assemblée générale du vendredi 6 février 2015

COMPOSITION DU BUREAU 2015

- PRESIDENTE :** Madame LEBON Jacqueline
VICE - PRESIDENTS : Monsieur LEBRET Patrick
Monsieur BOURGES André
TRESORIER : Monsieur BOHIC Yves
TRESORIERE ADJOINTE : Madame WACHHOLTZ Michele
SECRETAIRE : Madame VANNIER Michelle
SECRETAIRE ADJOINTE : Madame BUREL Yvonne

Membres : BERNABE Colette, BOULOU Gisèle, QUILLIEN Madeleine, HOUITTE Annick, CRESSON Martine ODION Hervé, BUREL Henri et LEPLAN Gilles.

La présidente, Jacqueline LEBON

FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

SORTIE DIMANCHE 7 JUIN DANS LA PRESQU'ILE DE CROZON

Une sortie a été organisée dans la presqu'île de CROZON

VIDE GRENIER

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière terrain des sports du Rocher
route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription pour le 10/09/2015 dernier délai

M^{me} LEBON Jacqueline

61 Résidence des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.63.68

M BOHIC Yves

74 Résidence des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.61.53 ou
06.87.55.03.13 - Mail: bohic.yves2@wanadoo.fr



MARCHE MENSUELLE TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS (sauf juillet et août)

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

GYM

**SALLE HÉLÈNE BOUCHER
REPRISE DE LA SECTION GYM DEBUT
SEPTEMBRE. RENSEIGNEMENTS :**

**MADELEINE QUILLIEN
02 96 39 63 58**

**LE PARTAGE DU SAVOIR
TOUS LES MERCREDI DE 19H30 H À 22 H
SALLE HÉLÈNE BOUCHER
CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS
OUVERT À TOUS**

**RENSEIGNEMENTS :
YVONNE BUREL 02 96 39 61 09**

••• ROCK & RANCE •••

L'association Rock & Rance, basée sur Trélivan, sort sa première compilation rock, punk-rock, métal et hardcore.

22 morceaux bien rock'n'roll de groupes du secteur de Dinan, Saint-Malo et Rennes pour seulement 8 €.

Vous y trouverez entre autres : Bunch of Bones, Pad ha core, The Gang bang therapy, Touf' des fiottes, Charly's Angels, Les Sarkofiottes, Svahn

Vous pouvez vous procurer cette compilation en me contactant :

Rico : 0687525713 ou par email : berteric2@orange.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/associationRockeRance>

Site internet : <https://www.facebook.com/associationRockeRance>

Le président, Eric BERTRAND



CLUB VTT/CYCLO TRELIVAN

Le dimanche 19 avril est une journée exceptionnelle pour les membres du club, ils sont tous mobilisés pour accueillir les randonneurs vététistes et les marcheurs dès 7h15. Depuis quelques mois, ils sont à pied d'œuvre pour préparer les sept itinéraires au choix pour les VTT (17 à 56 km), du familial au plus technique, en passant par le loisir et les quatre parcours pédestres (8, 10, 12 et 14 km). Le soleil et le cadre verdoyant autour des étangs du Val et du pont Ruffier ont permis de rassembler 430 vététistes et 150 marcheurs. De retour, au cours du casse-croûte, les commentaires allaient bon train dans une ambiance conviviale sur l'organisation de cette matinée, un succès pour cette 17^{ème} randonnée.

Nous remercions les propriétaires pour les accès et l'accord de passage UNIQUEMENT pour cette matinée. Nous adressons également nos remerciements aux différents partenaires et à la municipalité pour l'accès à l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage.

Le prochain rendez-vous pour les membres du club est fixé au 14 juin pour un pique-nique familial. En attendant, les passionnés du club vont continuer à participer aux randonnées de VTT, aux épreuves cyclotouristes caritatives et cycloportives de la région.

Pour le bureau,
le président, Patrick LEBRET



LE MAXIM'TOUR 2015

Le 1^{er} avril, Maxime et Loic, son papa, ont entrepris de faire le tour de France en VTT. Après un accueil chaleureux, entouré de la famille, de ses amis et des membres du club VTT/cyclo Trélivan, encouragé par Bernard Hinault en personne, Maxime quittait La Pouldais pour s'élancer sur les chemins de halage et voies vertes pour découvrir les divers paysages de France. Nous sommes allés jusqu'à Betton, 1^{ère} étape de 71 km d'une série de 57, sur ce parcours de 3610 km. Naturellement, les personnes peuvent participer à ce défi sur une ou plusieurs étapes, elles seront les bienvenues. Il est possible de suivre ce tour de France en consultant le site www.maxdéfi.com. Photos et commentaires sont accessibles à tout le monde. Le retour à Trélivan est prévu le 18 Juin et la dernière étape à Penguilly le samedi 20 Juin.



Un dimanche au bord de l'eau...

TRELIVAN

Dimanche 31 Mai à 8 H

- l'étang du bourg un lâcher de 100 kg de truites
- Appâts et lancés interdits

Pêche Populaire



8 Euros la journée
4 Euros l'après midi
Buvette - Galettes - Saucisses

Organisé par la Société Amicale de Chasse Trélivan

COMITÉ DE JUMELAGE

Les Trélivannais attendaient ce moment avec impatience! Du 14 au 17 mai, 27 d'entre eux ont quitté la Bretagne au petit matin pour l'Ariège et les Pyrénées. Les amis de Montgailhard nous ont accueillis comme d'habitude, c'est-à-dire avec beaucoup de chaleur et d'amitié. Le programme de la réception tenu top-secret fut exceptionnel.



Le 19 avril avait lieu le lâcher de truites à l'étang du Val Drouet. Cette année les participants à la journée ont profité d'un temps radieux (ça change de l'an dernier !!).

76 pêcheurs sont venus taquiner la truite et 140 personnes ont dégusté le repas champêtre préparé par tous les bénévoles. Cette manifestation a rencontré un très beau succès, rendu plus facile grâce au prêt de véhicules notamment un camion frigo. Merci également au Club de l'amitié, à la municipalité et aux commerçants de Trélivan.

Pour le bureau, le président :
André-Yves COLAS

ASSOCIATION FLEUR DE BLE NOIR

Danses traditionnelles

Avec le retour du printemps, se profilent déjà le mois de juin et la fin de la saison pour la Section Loisirs de notre association mais comme chaque année nous ne la clôturerons pas sans passer une bonne soirée autour d'un repas le vendredi 12 juin où la musique et la danse bretonne auront bien sûr la première place.

Fleur de Blé Noir ne suspend pas ses activités pour l'été, bien au contraire, puisque le Groupe Animations sera très occupé tout l'été et au-delà par des animations en soirée pour les touristes avides de découvrir notre culture, des après-midi en maisons de retraite ou des prestations dans des fêtes locales ou privées.

L'association dans un souci d'authenticité a fait faire des recherches sur certains éléments de son costume féminin. A la suite de ces investigations et conseillée par une personne faisant autorité en matière de costumes traditionnels du Pays de Dinan, l'Association a fait refaire les jupes et les tabliers de ses danseuses et ajouter un collet (sorte de mini-châle) à la tenue. Ces costumes, nouvelle version, seront étreints dès la première sortie auprès des touristes.

FLEUR DE BLE NOIR se tient à la disposition de toute personne souhaitant organiser à titre privé ou dans le cadre de fêtes locales une prestation promouvant la tradition bretonne au travers de la musique et de la danse.

Le conseil d'administration invite dès à présent toute personne intéressée par la découverte, l'apprentissage ou le perfectionnement de la danse à venir rencontrer ses membres lors de la porte ouverte des Associations à Dinan début septembre ou à venir découvrir notre Association à la salle Clément ADER le dernier mardi de septembre 2015. Les deux premières séances sont gratuites et point n'est besoin de venir en couple, la convivialité est de mise et chacun trouvera cavalier ou cavalière...



Pour le bureau,
la secrétaire : Martine DUFFROS

THÉÂTRE

Notre saison théâtrale s'est achevée le 18 avril dans notre commune au terme de cinq représentations dont 2 à Trélivan où nous avons fait salle comble. A Saint-Juvat, où les spectateurs étaient peu nombreux, la soirée était organisée par l'association caritative «Grain de sable». Deux autres très belles soirées se sont déroulées à Quévert et à Yvignac où nous avons offert notre représentation pour la mucoviscidose.

Nous remercions chaleureusement les membres de l'équipe technique qui nous accompagne tous les ans. Bravo à tous les acteurs, assistants en coulisses, photographe et caméraman ainsi que les artisans pour le prêt de véhicules. Les personnes qui voudraient se joindre à la troupe peuvent prendre contact au : **02 96 39 94 55**.

Merci encore à notre fidèle et nombreux public !

Sylvie LECHEMINOUX



CHANTS DE MARINS « LES POURQUOI-PAS »

Dans le dernier bulletin nous avons annoncé la sortie de notre deuxième CD qui comprend 15 chansons, et bien c'est chose faite, il est mis en vente au prix de 10 €, n'hésitez pas à contacter les membres du bureau.

Depuis janvier le groupe a effectué des sorties ; nous avons fait le déplacement Dinan-Saint Malo en train pour l'amélioration de cette ligne. D'autres sorties sont prévues dont le 21 juin pour la fête de la musique à Dolo.

Bon vent au « Pourquoi-pas »

Pour le bureau, le président : Bernard FAIRIER



**A.S. TRELIVAN
MOTOS**

2015 : NOUVEAU DEPART DE L'AS MOTO-CLUB TRELIVAN

Depuis 1968, cette manifestation unique en France existe et beaucoup de personnes souhaitent qu'elle perdure. Après 1 an d'absence, une nouvelle équipe repart et choisit de refaire une course comme en 2012 car les normes de sécurité nous limitent dans ce choix : « course vitesse ».

Le 20 et 21 juin 2015, le Moto-Club de Trélivan organise sa **course de Moto du Championnat de Bretagne Vitesse** et une course dite « **Super Motard** ».

Cette année, il est prévu une manche pour les pilotes de la coupe KTM 390. Le Moto-Club espère que les pilotes de cette coupe viendront rouler à Trélivan car nous ne faisons pas partie de leur championnat officiel.

Pour la préparation du circuit ainsi que le week-end des courses, nous recherchons des bénévoles.

Nos listings des années passées n'étant plus à jour, il est possible de s'inscrire auprès de

Mme Lebon Christine : 06 09 26 56 98 afin d'organiser au mieux la préparation et le week-end des courses.

Les dates de préparation du terrain sont : Samedi : 23 mai, 30 mai, 6 juin, 13 juin et le 19 juin 2015.

Le tarif pour les 2 jours : 8 Euros

Samedi ou Dimanche : 5 Euros

Bien sportivement.

Jean-Luc MARIN,
président AS Moto-Club Trélivan

INFORMATION DE L'AMICALE LAÏQUE DE TRELIVAN



Rappels des objectifs de l'association de l'Amicale Laïque de l'école Jean Ferrat :

- Aider les **enseignants** de l'école primaire et maternelle à réaliser le maximum d'**activités pédagogiques pour nos enfants**.
- Organiser des **manifestations** dont les bénéfiques permettent d'aider à **financer les activités de nos enfants**.
- Créer un esprit de **convivialité** en permettant aux **parents d'élèves, enseignants, aux enfants** et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de nos réunions ou manifestations.

Cette année l'Amicale Laïque a accompagné de nombreux projets de l'école comme Monde et Nature, Musée de Champs Libres de Rennes, Le Laboratoire de Merlin, La Ferme de Trémargat, sorties cinéma...

Du 24 au 31 Janvier, 50 élèves de CM ont eu la chance de partir en classe de neige à Bellevaux (Haute Savoie) où la présence de neige était exceptionnelle cette année ! Ce projet, financé en partie par l'ALT, est toujours très attendu des élèves de l'école Jean Ferrat.

Au programme : raquettes, luge, ski alpin, balades en montagne, découverte d'une chèvrerie et de la fabrication du fromage.

Les enfants ont également visité le musée de la faune et celui de l'histoire de Bellevaux.

Les enseignants et 6 parents ont accompagné le groupe. Pleins de merveilleux souvenir pour ces enfants.

27 et 28 Avril 2015 : sortie pédagogique à la ferme de Trémargat pour les enfants de grande section (Découverte de la ferme et de l'apiculture).



amicale.laique.trelivan@gmail.com

*Le prochain rendez-vous de l'Amicale Laïque de Trelivan :
la kermesse le 28 Juin 2015.*

Merci à tous ceux qui participent à ces manifestations ! A bientôt !

L'Association TRÉLIVAN TÉLÉTHON

Au cours de l'année passée, l'Association Trélivan Téléthon a organisé 3 manifestations : une soirée années 80/90, une randonnée pédestre ainsi qu'un repas le soir du Téléthon. La randonnée était une première pour l'A.T.T. et a été appréciée par les participants (153 personnes et 13 chiens) donc reconduite pour cette nouvelle année avec de petits réajustements. Il est à noter pour les nouveaux habitants de la commune ou les personnes ne pratiquant pas encore la randonnée que Trélivan est pourvu de sentiers et chemins parcourant des vallées avec une diversité d'arbres et une flore multi espèces suivant les saisons.



L'ensemble de ces différentes manifestations a permis de rapporter la somme de 5187.96€, somme qui a été reversée à l'AFM TELETHON pour l'année 2014.

Ce fut à chaque fois un réel succès comme tient à le rappeler le Président Jean LECHEVESTRIER grâce à l'ensemble des bénévoles, des associations de Trélivan et l'ensemble des participants qu'il tient à remercier de tout cœur car sans eux rien n'est possible.

L'association lance un appel aux bonnes volontés pour les différentes manifestations à venir. N'hésitez pas à vous rapprocher du Président Jean LECHEVESTRIER (06 20 07 46 35 ou 02 96 85 11 23), si vous voulez venir aider, donner un peu de votre temps pour une bonne cause, vous êtes tous les bienvenus.

A vos agendas pour cette année :

RANDONNEE PEDESTRE LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2015

SOIREE ANNEES 80/90 LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2015

REPAS TELETHON LE SAMEDI 5 DECEMBRE 2015



Le Président et l'ensemble du bureau vous remercient toutes et tous.

THERMIE PAC
SAV POMPES A CHALEUR

- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

MORIN ANTHONY
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42

GILLES MÉNARD

ENTRETIEN ESPACES VERTS
TAILLE DE HAIES
TONTE DE PELOUSE
JARDINAGE
PETIT ÉLAGAGE

Trélivan
22100 DINAN
06 01 73 03 45

Paiement CESU



Quand vous lirez ces lignes, le sort de notre équipe fanion sera connu et la fin de saison sera proche.

En effet, à l'issue d'une phase retour exceptionnelle, notre équipe première postule plus que jamais à l'accession en division supérieure (Division Régionale Honneur), un an après l'avoir quittée.

Quelle qu'en soit l'issue, nous pouvons considérer que cette saison 2014-2015 est d'ores et déjà réussie et ce, pour nos trois équipes Séniors.

Prévue pour être une année de transition et repartir sur de nouvelles bases (jeunesse, respect, convivialité, envie...), cette fin de saison est une belle surprise.

En engageant 3 équipes au mois d'août 2014, nous savions que notre effectif très limité serait un handicap tout au long de l'année. Cependant, grâce à l'implication de tous et un état d'esprit retrouvé, nous avons pu aligner quasiment nos 3 équipes chaque dimanche, ce qui représente déjà, à nos yeux, un bel exploit.

Côté sportif, outre l'équipe A, nos deux équipes séniors B et C espèrent terminer sur le podium, retrouvant enfin goût à la victoire et compilant les buts depuis septembre (un peu moins de 200).

Evidemment, ce fut loin d'être parfait. Premier constat, il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles engagés et la crainte d'un essoufflement se fait de plus en plus sentir.

Ce fait n'est pas unique à notre club et a même tendance à se généraliser dans d'autres associations. Il devient donc urgent de sensibiliser joueurs et parents à un investissement plus participatif. La survie d'un club et plus particulièrement de notre Ecole de Foot passe forcément par l'arrivée de nouveaux bénévoles.

Second constat justement avec l'école de Foot :

Notre association en Groupement avec Brusvily pour les catégories de 13 à 18 ans nous a permis d'avoir de bonnes performances et une saison intéressante.

Malgré un effectif en baisse, les résultats ont été encourageants et chaque catégorie, des débutants (6 ans) aux Juniors (18 ans) a porté fièrement les couleurs du club.

Notre traditionnel tournoi du 1^{er} mai a fait le plein d'inscriptions, grâce au travail sans relâche de Yann, de son équipe et de tous les bénévoles engagés ce jour-là. Merci à eux.

Cependant, tout ne se limite pas au tournoi du 1^{er} mai et l'aide à l'accompagnement tout au long de la saison (mercredi et / ou samedi après-midi) est devenue primordiale, voire cruciale pour la pérennité de notre Ecole.

N'hésitez pas à nous contacter pour proposer votre aide, même minime, la saison de demain se construit aujourd'hui.

A tous nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été avant la reprise de septembre.

Contacts :

Yann LUCAS (Ecole de Foot) 06.75.13.78.10
 Jérémy BOUVIER (Educateur) 06.68.61.59.14
 Guillaume PANNIER (Président) 06.19.74.98.44

Guillaume PANNIER,
 président de l'AST

C'est avec plaisir que nous avons accueilli pour cette 32^{ème} édition du tournoi des Jeunes de Trélivan plus de 100 équipes des environs mais aussi de plus loin (La Ferté sous Jouarre (77), délégation présente pour la deuxième année et qui s'engage déjà pour la prochaine édition).

Le tournoi existe pour vous et grâce à vous, équipes, éducateurs, sponsors, arbitres, municipalité et services techniques, et bien sûr grâce à tous les bénévoles qui donnent de leur temps sans compter. Nous vous remercions pour votre fidélité.

Cet événement a été un vrai moment de fair-play, développé dans un parfait esprit de sportivité, un moment de convivialité et de bonne humeur.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan moral et financier, mais les premiers retours sont intéressants et encourageants.

Le palmarès 2015 :

U 11: GJ PYC CAULNAIS

U 13: LA FERTE SOUS JOUARRE

U 15: GJ BRUSVILY TRELIVAN

Félicitations à toutes les équipes engagées. À noter également une demi-finale en U13 pour le GJ BRUSVILY TRELIVAN.

Nous vous donnons rendez vous pour la prochaine édition et n'hésitez pas à rejoindre l'Ecole de Foot. Son fonctionnement ne peut se faire sans VOUS.

Vous serez les bienvenus pour encadrer les enfants, les accompagner et pour participer aux festivités organisées par le Club.

Yann LUCAS

COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :

Le lundi : Genêts – Bruyères – Korrigans – La Barrière
Le vendredi matin très tôt : Bourg et autres secteurs

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
 Maîtriser les coûts d'élimination
 Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.

Je trie



Je mets aux ordures ménagères



JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
 Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
 Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
 Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
 Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
 DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir

L'attestation de recensement n'est pas requise lors de l'inscription à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un véhicule pour les jeunes âgés de moins de 16 ans. **En aucun cas l'attestation de recensement ne peut être délivrée avant la date anniversaire des 16 ans** (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national).

Des mesures d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat

Trois dispositifs pour aider les propriétaires qui souhaitent isoler leur résidence principale, pour réduire leur facture énergétique.

Les dépenses de chauffage pèsent lourd dans le budget des ménages (1100 € par an en moyenne). Des aides existent pour améliorer l'isolement thermique d'un logement et réduire la facture.

1 - L'éco-prêt à 0 %

Il permet à tout propriétaire d'emprunter entre 10 000 et 30 000 € sans intérêt pour améliorer la consommation énergétique d'un logement construit avant 1990. Pour y avoir accès, vous devez réaliser au moins deux travaux dans votre habitation parmi une liste fixée par la loi (isolation des combles, des murs, changement des fenêtres ...). Depuis le 1^{er} janvier 2015, vous devez faire appel à un entrepreneur «reconnu garant de l'environnement» (RGE). Il en existe plus de 20 000 (renovation-info-service.gouv.fr). L'octroi de ce prêt n'est soumis à aucune condition de ressources, mais est à l'appréciation de la banque.

2 - Les aides à la rénovation thermique

Pour aider les propriétaires modestes, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) prend en charge entre 35% et 50% du coût hors taxes des travaux, et accorde une prime de 1 600 € à 2 000 € à ceux qui rénovent un logement datant de plus de 15 ans. Le montant des aides varie selon les revenus et les travaux réalisés. La demande doit être réalisée avant le début des travaux. Un conseiller estime les rénovations nécessaires ; elles doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25 %.

Ces aides peuvent être cumulées avec l'éco-prêt à 0 %.

3 - Un crédit d'impôt assoupli

Depuis le 1^{er} octobre 2014, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) remplace le crédit d'impôt développement durable (CIDD). Il permet de déduire de ses impôts 30 % des dépenses réalisées pour des travaux de rénovation énergétique (isolation des toitures, des murs, des fenêtres ...) ou pour l'achat d'équipement permettant des économies d'énergie (chaudières à condensation, appareils de régulation du chauffage ...). Le montant des dépenses est plafonné à 8 000 € pour une personne seule (16 000 € pour un couple) majoré de 400 € par personne à charge.

Conseils et aides pour l'adaptation du logement

Avec l'avancée en âge et l'évolution de la mobilité, le logement peut ne plus être adapté. Pour y demeurer plus longtemps, sa transformation peut donc être envisagée.

Afin de mener à bien votre projet, plusieurs aides sont proposées.

1 - Conseils

Avant d'entreprendre des travaux, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Côtes d'Armor vous offre gratuitement des conseils personnalisés relatifs à l'habitat et vous propose les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

ADIL 22, 4 rue du Chalutier Sans-Pitié, 22 100 St Brieuc Tél : 02 96 61 50 46 www.adil22.org

2 - Financements

Différentes possibilités existent pour financer vos travaux suivant leur nature et vos revenus :

- Subventions nationales (ANAH, caisses de retraites ..) ;
- Prêts à taux attractifs (éco-prêts, prêts MSA, CAF ...)
- Aides fiscales (crédit d'impôt, TVA réduite ...).

Des actions sont également entreprises sur notre territoire par DINAN Communauté.

Pour tout renseignement, contacter **Dinan Habitat au 02 96 87 72 71 ou par mail : habitat@cc-codi.fr**

Permanences Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

dans les locaux de Dinan Communauté, 34, rue Bertrand Robidou,

le deuxième jeudi du mois de 14 h à 17 h et le quatrième jeudi du mois de 9 h à 12 h.

Annie RAULT, déléguée à l'habitat à Dinan Communauté



La Garantie Jeunes, C'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'Etat et expérimenté par la Mission Locale du Pays de Dinan. La Garantie Jeunes a pour objectif principal d'amener progressivement les jeunes vers **une autonomie et un accès à l'emploi**.

Elle propose un accompagnement individuel et collectif continu sur une période de 12 mois. Elle offre :

- une garantie à une 1^{ère} expérience professionnelle
- une garantie de ressources
- une garantie à un accompagnement vers et dans l'emploi



« Je souhaite acquérir de l'expérience.
Mon objectif est d'aller vers l'emploi »



« Etre en groupe,
c'est stimulant »



Vous êtes concerné(e) si...

- Vous avez entre 18 et 25 ans, sans condition de diplôme
- Actuellement, vous n'êtes ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé(e)
- Vos revenus ou ceux de vos parents ne dépassent pas le montant du RSA (à voir avec un conseiller Mission Locale)
- Vous avez besoin d'un soutien et d'un accompagnement
- Vous êtes volontaire et motivé(e) pour être actif(ve) chaque jour et pour multiplier les expériences en entreprise

La Garantie Jeunes n'est pas un droit, c'est une commission qui étudiera les dossiers présentés et validera l'entrée dans le dispositif.

Pour appuyer votre parcours, vous percevrez une allocation forfaitaire d'un montant de 451 € (sous conditions). Cette allocation n'est pas un salaire. Elle est cumulable avec vos ressources. Elle diminuera au fur et à mesure que vos revenus augmenteront.



Mission Locale du Pays de Dinan
5 rue Gambetta 22100 DINAN
02.96.85.32.67 - mldinan@mldinan.fr

www.missionlocale-paysdedinan.fr - www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

Comment se déroule l'accompagnement d'1 an ?

1 6 semaines en collectif (en cours de définition)

Horaires : 9h-12h / 13h30-16h du mardi au vendredi

- Ateliers collectifs (groupe de 12 à 16 jeunes)
- Accompagnement par un binôme de conseillers Garantie Jeunes
- Travail sur les compétences professionnelles, sur les savoirs fondamentaux, les techniques de recherche d'emploi et la connaissance du monde de l'entreprise
- Ateliers vie quotidienne (logement, santé, budget, mobilité...)
- Démarches sur le terrain (enquêtes professionnelles, visites, connaissance Pays de Dinan...)
- Ateliers sportifs et/ou culturels
- Possibilité de formation « Sauveteur et Secouriste au Travail »
- Emploi ou stage en entreprise dès la 7^{ème} semaine



2 10 mois d'accompagnement individuel et regroupements

- Chaque jour une action
- Multiplication des expériences professionnelles (stages, CDD, missions intérimaires, bénévolat...)
- Accompagnement global (santé, logement, administratif...)
- Suivi par les conseillers : entretien individuel, planning individualisé avec une action par jour...
- Ateliers, regroupements ponctuels



Démarche à suivre...

Dossier à préparer avec votre conseiller Mission Locale puis rencontre avec un conseiller Garantie Jeunes

Pièces à fournir :

- Relevé d'identité bancaire au nom du jeune
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)
- Pour les ressortissants hors UE : copie du titre de séjour avec autorisation de travailler en cours de validité de 12 mois
- Copie de l'attestation de CPAM mentionnant l'adresse du centre
- Justificatifs des ressources déclarées des 3 derniers mois + Attestation sur l'honneur
- Dernier avis de non imposition du jeune, de ses parents ou de son conjoint
- CV et vos motivations écrites pour y participer

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- 1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- 2°) des publicités par cris ou par chants.
- 3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir

revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour

que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



**L'ATELIER
D'INGRID**

CARTE DE FIDELITE

SALON DE COIFFURE MIXTE

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au jeudi : 9h-12h 14h-19h
Le vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

02 96 39 17 24

Place du 19 mars 1962 - 22100 TRELIVAN



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries doivent déposer à la Mairie le coupon ci-dessous **AVANT LE 26 JUIN 2015**.
Le jury(1) passera visiter ces habitations après cette date.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DE TRELIVAN POUR 2015.

NOM..... PRENOM.....

Adresse

Participant dans la catégorie n° (2)



(1) le jury est composé d'élus de TRELIVAN

(2) voir le règlement page 13 (votre catégorie peut être modifiée par le jury).



INFORMATION – PREVISION CANICULE ETE 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie

Le Maire, Claude LE BORGNE



Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie pour consulter les règles du PACS	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Si le demandeur est mineur, il doit être accompagné d'un de ses parents Si les parents sont divorcés	Mairie du domicile (délai d'obtention 3 semaines environ) Le mineur doit être présent à l'établissement de la demande ainsi qu'à la remise de la carte d'identité	- Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si perte ou vol ; - Livret de famille si possible; - un justificatif de domicile; - 2 photos conformes aux normes carte d'identité (ne pas les découper); - Joindre 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ si perte ou vol. Joindre copie du jugement de divorce.
Demande de passeport	Mairie de DINAN Tél : 02.96.39.22.43 Prendre rendez-vous	- Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir. Timbres fiscaux de : 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les enfants de moins de 15 ans inclus. (tarifs photos fournies) - Pour un renouvellement fournir l'ancien passeport.

ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DECHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN COMMUNAUTE un composteur individuel pour la somme de 10€ et 13€ suivant la taille souhaitée à savoir :

- Pour une quantité de 400l, tarif 10€;
- Pour une quantité de 620l, tarif 13€.

Selon la surface de pelouse à tondre ; en dessous de 400m² prendre un petit modèle (conseillé).

Ces composteurs sont à retirer auprès des services de DINAN COMMUNAUTE, 34, Rue Bertrand Robidou à DINAN aux jours et heures d'ouverture.

VERRE

Emplacement des conteneurs :

Parking du Bourg, Etang du Val, Lotissement Sevestrais Vaucouleurs, La Douettée, Le Rocher, La Barrière, Résidences des Genêts et des Korrigans, Salle des fêtes, Place de l'Eglise. **CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.**

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques – papiers – verres.

TOUT AUTRE DECHET EST INTERDIT.

COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles. **Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.**

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.

ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre « PASS DÉCHETTERIE » à retirer à DINAN COMMUNAUTE.



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes une séance espace jeux ouverte aux parents, futurs parents et assistants maternels se tiendra le **lundi 22 juin de 9h30 à 11h30.**

**Pour tout renseignement :
RPAM à Dinan Communauté
Tél. 02 96 87 52 78
E.mail : rpam@cc-codi.fr**

Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

Courrier du 25 mai 2011 de la Préfecture des Côtes d'Armor

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts : L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : «le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchèterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la Bibliothèque proposent aux personnes à mobilité réduite de leur porter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél. 02 96 85 97 36.

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis tous les lundis après-midi.

MAIRIE

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

Du 18 juillet au 29 août inclus, la mairie sera fermée le samedi.

ECOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Léhon) : 02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information - Centre communal d'Action Sociale.

Pascal GODET : Sports.